

naquirent treize enfans, ni plus ni moins, dont dix sont encore vivans. Elle a bien mérité de la patrie, comme vous voyez : disons cela, du moins, à sa louange. Son frère fut nommé Chevalier du Très-honorable Ordre du Bain, en récompense de ses services dans les guerres de la Péninsule. Nous la supposons âgée de 50 ans ! et vous avouerez que nous ne sommes pas sévères.

Le Lieutenant M.—est un beau jeune homme de vingt-cinq ans, qui joint aux avantages du rang et de la position dans le monde le modique et le modeste mérite d'un revenu annuel de quinze mille livres sterlings. Pauvre jeune homme !

Il semble que partout ailleurs ces deux personnages n'auraient jamais pensé à jouer le rôle ridicule et méprisable que leur attribuent les journaux anglais reçus par la dernière malle. Chaque fois que l'on vous parle d'un enlèvement, ne vous figurez-vous pas de suite, deux beaux enfans, bien choyés, bien gâtés, qui adorent, qui roucoulent, le plus pastoralement du monde, et que les grands parents (les cruels !) ne veulent pas laisser égarer dans les sentiers tortueux d'un amour trop précoce pour être raisonnable ? Mais nos enfans s'impatientent, ils ont 18 ans ! ils sont riches, ils s'aiment, qui diable va donc les empêcher de s'unir ? Personne—aussi,

“ Vite en carrosse  
Vite à la noce.”

un enlèvement ; retour des enfans prodigues ; meurtre du veau gras, et puis c'est fini... Mais en Angleterre ! je vous le disais toute à l'heure ce n'est plus ça du tout. Bah ! qu'est-ce qui serait trop commun, trop chose, un enlèvement comme il s'en fait partout. Il leur faut à eux des enlèvements comme on en voit guère, des enlèvements comme ..... on n'en voit pas..... aussi vous devinez que le lieutenant M—avec ses 25 ans et ses £15,000 de rente n'eût rien de plus pressé que d'enlever Lady Georgiana II..... à son mari et à ses dix enfans !!!!! C'est là de l'excentricité ou nous ne nous y connaissons pas. Ajoutons qu'une plainte en demande de dommages-intérêts au montant de £20,000 sterling, a été portée par le Capitaine ..... contre le volcur de mère de famille.

Le 12 de Février dernier, les deux Chambres de la Législature fédérale des Etats-Unis, se sont réunies dans la Chambre des Représentants, pour consacrer officiellement le triomphe électoral de MM. Polk et Dallas. Le vote de chacun des vingt-six Etats fut constaté, et il est résulté, comme on le savait déjà, que sur 275 suffrages, MM. Polk et Dallas en ont obtenu 170, et MM. Clay et Frelinghuysen, 107. En conséquence les deux premiers ont été proclamés Président et Vice-Président des Etats-Unis, pour quatre années à dater du 4 Mars, 1845.

Le nouveau Président est arrivé à Washington le 13 au soir. Son entrée dans la Capitale de l'Union fut tout-à-fait démocratique, sans bruit, sans pompe, sans faste, et pour cortège le peuple, le peuple de tous les rangs, de toutes les classes, qui le porta à un rang si élevé, par son suffrage, qui le prit dans ses rangs, pour le déclarer le premier d'entre ses serviteurs, et en même tems, le premier des citoyens ; on dit que ce pauvre peuple se pressa si fort ce jour-là autour du nouvel arrivé, qu'il eût toute la peine du monde à se dégager et à parvenir à l'hôtel Coleman où il est descendu. On raconte aussi que ce fut un jour d'exploitation magnifique pour les filous et les escrocs, et parmi les victimes on cite MM. Churchill et McAllister de la délégation de Kentucky, qui furent volés, le premier de \$200 et le second

de \$300, et M. R. V. Stevenson, un des amis et compagnons de M. Polk, qui fut assez heureux, lui, pour saisir dans sa poche d'habit la main du chevalier d'industrie, au moment où elle s'y glissait, par erreur sans doute.

Maintenant ce qui va préoccuper l'opinion publique pendant quelques jours encore, ce sera la composition du nouveau cabinet, si M. Calhoun demeurera Secrétaire d'Etat, et encore si le nouveau Président gouvernera dans le sens des démocrates du Nord ou du Sud. On pensait que si M. Polk n'unissait pas de plus en plus les deux fractions de son parti, il y aurait bientôt dans ce même parti démocrate, quelque grande scission ; et il pourrait arriver encore que l'annexion du Texas en serait la première cause. Quoiqu'il soit assez probable que le projet de loi à cet effet, sera rejeté par le Sénat, il ne faut pas croire que cette question en reste là ; non, car elle semble obtenir déjà trop de popularité pour cela. Il faut avouer que sous un point de vue d'intérêt national, l'Union Américaine ne peut que gagner par l'agrandissement de son territoire et l'extension de son commerce, mais les Etats du Nord ont parfois des moments d'inquiétude et de crainte, en pensant que ces immenses extensions de l'Union, vers le Sud et vers l'Ouest, qui ont des intérêts si distincts de ceux de l'Est et du Nord, ne viennent à détruire l'équilibre et la balance de l'intérêt fédéral ; en donnant dans les conseils de la nation, la prépondérance au Midi et à l'Ouest. Ces craintes ne peuvent qu'être augmentées par la nouvelle de la passation du Bill qui décrète l'admission à titre d'Etats de la Floride et de l'Iowa, qui n'ont aujourd'hui que le titre de *Territoires*. Ce Bill transmis au sénat, a été envoyé à un comité judiciaire.

L'occupation de l'Orégon fut amené sur le tapis, il y a quelques jours, dans le Sénat, par le représentant de Massachusetts, Mr. Adams. Ce noble vieillard a fait un éloquent discours, afin de signaler à ses compatriotes le danger qu'il peut y avoir de s'emparer au bout de l'an, du Territoire en litige ; et cela par force on autrement. Il a dit que la marche suivie par le Cabinet de Washington ne tendait à rien moins qu'à appeler sur le pays une guerre désastreuse. Voici ce qu'en dit l'habile rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*. “ Nous croyons que Mr. Adams s'exagère les dangers du Bill de l'Orégon. Ce projet d'occupation a été tellement désoigné de ses aspérités premières, tellement amolli sous le cataplasme des amendements dilatoires, qu'il ne saurait engendrer un germe : les accoucheurs pacifiques de la Chambre l'ont délivré de ce germe menaçant. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une signification de la volonté qu'ont les Etats-Unis, d'en finir avec ce procès interminable, et la diplomatie est mise en demeure de prononcer un arrêt d'ici à un an. Elle le prononcera et le moyen qu'on emploie est le seul qui puisse le lui faire prononcer.”

Depuis la publication de notre dernier numéro, nous avons reçu des nouvelles d'Europe jusqu'au 4 de Février. Elles sont sans un grand intérêt. Il est bon de mentionner d'abord que l'Express parti de Boston à l'arrivée de l'Hibernia est arrivé à Montréal en 36 heures. Le Parlement Impérial s'ouvrait le 4 à Londres et le discours de la Reine n'a pu être apporté.

Nous voyons que Mr. Gladstone, le Président du Bureau de Commerce, avait résigné son siège et on ne pouvait trop dire pourquoi. On lui donne pour successeur le Vice-Président actuel du Bureau de Commerce, Lord Dalhousie. Sir Thomas Fremantle, ministre de la guerre, succède

à Lord Elliot, comme Secrétaire d'Etat, en Irlande, et doit avoir lui-même, comme successeur au département de la guerre, Mr. Sydney Herbert, premier Secrétaire de l'Amirauté, qui sera remplacé dans ces dernières fonctions par le très-honorable H. L. S. Corry.

Nous apprenons avec regret que Lady Mary Bagot est décédée à son château de Dorchester Terrace. Elle était fille aînée du Comte et de la Comtesse Mornington, et veuve de feu le Très Honble Sir Charles Bagot, ci-devant gouverneur-général du Canada.

En France, on a craint que le ministère Guizot ne se conserverait pas le pouvoir, mais cette crainte s'est effacée, et on le croyait assuré au moins durant cette Session.

Le Duc de Broglie, le fameux diplomate était attendu d'heure en heure de Paris à l'Ambassade Française, à Londres ; tous les préparatifs nécessaires à sa réception avaient été faits d'avance. Le Duc est chargé par le gouvernement Français d'une mission importante. Il s'agirait, pensait-on, du droit de visite et de la traite des nègres. On espère que les difficultés existant depuis si longtemps seront terminées à la satisfaction des deux nations.

Dans notre Chambre d'Assemblée, les Bills d'Education et de Municipalités ont passé leur seconde lecture et ont été référés à un comité particulier.

Une autre mesure dont la passation causera une satisfaction générale dans le pays, nous en sommes sûr, c'est celui qui tend à incorporer le “ Collège de Médecine et de Chirurgie de Montréal ; ” ce Bill fut discuté en Chambre Lundi.— Il fut présenté par M. Scott, le Député du Lac des Deux Montagnes. Le ministre lui fit toute l'opposition en son pouvoir, Mr. le Procureur-Général prétendit même que le Parlement Colonial ne pouvait confier à aucune corporation le pouvoir de conférer des diplômes et des degrés, et qu'il fallait pour cela une Charte Royale. Mais Mr. Roblin fit voir à la Chambre par un Statut du Haut-Canada que le Collège Victoria avait été incorporé et avait joui des privilèges dont il était question, par un simple acte d'incorporation de la ci-devant province du Haut-Canada, quoique Mr. Sherwood prétendit le contraire un instant auparavant et soutint que c'était une Charte Royale que possédait le Collège Victoria. Enfin après une longue discussion sur la division, le ministère fut battu par une large majorité.

Nous ne dirons rien du Bill introduit par Mr. Moffatt, tendant à contraindre les communautés religieuses et autres corporations à soumettre un état de leurs biens-fonds et revenus à la Législature, annuellement, car ce Bill ne fut seulement pas lu une première fois.—On fit voir de suite à son moteur que si la Couronne, par suite de sa prérogative avait le droit de s'informer périodiquement si certaines corporations à qui des Chartres avaient été accordées, se renfermaient dans leurs droits et leurs obligations, il serait injuste et vexatoire et même illégal de forcer ces corporations à donner un état au Parlement ; qu'on aurait le même droit de forcer tous les citoyens à donner un état de leurs affaires.

Mardi, une adresse de félicitation au Gouverneur fut votée par la majorité de la Chambre d'Assemblée, sur l'Honneur insigne conféré à Son Excellence par Sa Gracieuse Majesté—en lui donnant le titre de Baron et l'appelant à la pairie. Cette adresse amena un déploiement d'éloquence des deux côtés de la Chambre. L'opposition ne pouvant approuver l'administration actuelle, opposa le projet d'adresse tel qu'il était conçu et